



RÈGLEMENT

Semi-Marathon et 10 km de FEURS

16 mars 2025

Organisation :

Le club « La Foulée Forézienne », affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, en collaboration avec la ville de Feurs et le lycée technique professionnel du Puits de l'Aune, organise le **dimanche 16 mars 2025** la 12^{ème} édition du Semi-Marathon et la 7^{ème} édition du 10km de FEURS.

Parcours : les 2 courses sont mesurées officiellement et labellisées par la FFA, et qualifiantes pour les championnats de France.

Le semi est également support au championnat de la Loire de la spécialité .

Semi-marathon : Le circuit de 21.1km,

Tous les km sont marqués.

Il se compose d'une liaison de départ de 1300m, puis de 2 boucles, de 10500m puis 8500m, et d'une liaison vers l'arrivée de 800m.

Avec un dénivelé cumulé de 25m, le parcours, entièrement sur routes revêtues, sans aucun changement brusque de direction et dans un cadre naturel loin des pollutions urbaines, est particulièrement adapté pour permettre de réaliser des temps de référence.

10km : liaison de départ de 700m, puis une boucle de 8500m (celle du semi) et liaison vers l'arrivée de 800m.

Ces courses s'inscrivent dans une démarche de « développement durable ». Ainsi, un comportement respectueux envers l'environnement est particulièrement demandé aux participants et accompagnateurs et il est expressément demandé de ne jeter aucun emballage en dehors des points de ravitaillements.

Programme :

- Le départ, l'arrivée et le retrait des dossards sont localisés au LTP du Puits de l'Aune, rue Louis Blanc à Feurs.

- Des douches sont accessibles à la piste d'athlétisme de Feurs, près du Lycée du Forez, route de CIVENS (un fléchage sera mis en place).
- Le retrait des dossards se fera le samedi 15 mars de 14h30 à 18h00 au lycée du puit de l'aune .et le dimanche 16 mars à partir de 7h30, sur présentation d'une pièce d'identité.
- **Horaires de départ :**
 - **9h10 : 10km vers le silo vert et blanc:**
 - **9h30 : semi, au début de la Rue Louis Blanc (angle Boulevard Pasteur).**
- **ATTENTION : les courses étant labellisées, l'accès aux sas de départ sera fermé à 9h00 puis 9h20, les coureurs prendront leurs dispositions pour s'y rendre avant.**
- La barrière horaire est fixée à 2h30 sur le semi et 1h 25 sur le 10 km.

Conditions d'âge :

Ouvert à tous à partir de la catégorie Junior pour le semi et Cadet pour le 10 km.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
CADET	CA	2008 ET 2009
JUNIOR	JU	2006 et 2007
ESPOIR	ES	2003 à 2005
SENIOR	SE	1991 à 2002
Master 0	M0	1986 à 1990
Master 1	M1	1981 à 1985
Master 2	M2	1976 à 1980
Master 3	M3	1971 à 1975
Master 4	M4	1966 à 1970
Master 5	M5	1961 à 1965
Master 6	M6	1956 à 1960
Master 7	M7	1951 à 1955
Master 8	M8	1946 à 1950
Master 9	M9	1941 à 1945
Master 10	M10	1940 et avant

Certificats médicaux et licences :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s.

- chaque participant majeur doit être en possession soit :
 - **D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;**
 - **D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum **trois mois avant la date** de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**
- Pour les mineurs du 10 km :

La participation des mineurs à la compétition est soumise :

- **Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.**
- **Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.**

Assurances :

L'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la FFA.

Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Service médical - Sécurité :

Le service médical se compose d'un médecin ,une ambulance et de secouristes.

La sécurité et la signalisation du parcours est assurée par des signaleurs.

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours tous les 5 km environ ainsi qu'à l'arrivée suivant la réglementation en vigueur.

Dans un souci d'éco responsabilité, Il est conseillé de partir en autonomie , ou au moins avec un contenant (gobelet bidon) personnel

Contrôles et chronométrage :

Un chronométrage par puces électroniques intégrées aux dossards sera mis en place ;Des pointages seront effectués sur le parcours par les organisateurs. Tout coureur classé à l'arrivée, qui ne serait pas passé par un ou plusieurs points de contrôles sera disqualifié et exclu des classements. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés.

L'affichage des résultats se fera au fur et à mesure des arrivées ; toute réclamation devra être faite dans les 30' suivant l'affichage pour être étudiée.

Inscriptions :

Contact : semimarathondefeurs@free.fr

Les inscriptions se font uniquement en ligne

-En priorité par internet sur le site Logicourse <https://www.logicourse.fr/>

<https://sites.google.com/site/semimarathonfeursenforez/inscriptions>.

SEMI-MARATHON : Ils s'élèvent à 22 € jusqu'au 5 mars (hors frais d'inscriptions)

10KM : Ils s'élèvent à 17 € jusqu'au 5 mars (hors frais d'inscriptions)

Majoration de 3€ du 6 mars 0H00 au 14 mars 22 h

Clôture des inscriptions en ligne le 14 mars à 22 h

Nota : (Les licenciés FFA (hors pass J'aime courir) bénéficieront d'une remise de 2 € sur tous les tarifs)

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE EN PRINCIPE LE JOUR DE LA COURSE

Si des dossards sont encore disponibles , des inscriptions le samedi après-midi et le dimanche matin sur place pourront être organisées . une communication de dernière minute sera alors réalisée via le site ou la page facebook de l'organisateur



: Toute inscription est considérée comme définitive : L'annulation avec remboursement sera possible uniquement en cas de blessure et aux conditions suivantes :

-Fourniture d'un justificatif médical d'inaptitude .

-Demande à faire au plus tard 3 jours avant la course soit le 13 mars dernier délai.

En cas d'annulation de la compétition pour raisons exceptionnelles et indépendantes de d'organisateur (notamment crise sanitaire ou conditions météo exceptionnelles) , les inscriptions seront remboursées avec une retenue de 3€ pour tenir compte des frais de dossiers engagés par le club

Cette course s'inscrit dans une démarche solidaire. Pour cela, une partie des sommes perçues à l'inscription sera reversée à une ou plusieurs associations locales.

Dossards préférentiels :

Les coureurs désirant un dossard permettant l'accès au sas préférentiel doivent justifier d'un temps record pour le semi-marathon :

- de 1h15'30 pour les hommes
- de 1h45 pour les femmes.

Pour le 10 km :

- de 34'30'' pour les hommes
- de 43' pour les femmes

Retrait des dossards (Il est demandé aux coureurs locaux de privilégier le retrait anticipé afin de faciliter les retraits le dimanche pour les athlètes plus lointains .)

- Le samedi 15 de 14h30 à 18h00 au Lycée Technique du Puits de l'Aune, accès par la rue Louis Blanc .
- Le dimanche 16 de 7H30 à 8h30

Récompenses :

Les podiums hommes et femmes au scratch

Les premiers coureurs homme et femme de chaque catégorie : cadet (sur 10 km), Juniors, Espoirs, Séniors, Master (toutes catégories présentes au départ).

Prime au vainqueur du semi de 500 €, si le record de la course est battu : record féminin (1h17'33 ") et masculin (1h05'35")

Prime au vainqueur du 10 km de 250 €, si le record de la course est battu : record féminin (35'30") et masculin (29'47 ")

Il n'y aura pas de possibilité de cumuler plusieurs lots.

Afin que chaque participant soit récompensé pour sa course, un « lot souvenir » sera remis à chacun d'eux, **dans la limite des 1300 premiers inscrits**. Une remise officielle des récompenses est prévue à l'issue de la course.

La présence du coureur récompensé à cette cérémonie officielle est obligatoire pour recevoir son prix

En cas d'absence, la récompense restera à l'organisateur